

se trouvent pour faire fonctionner la machine gouvernementale, suivant les vues proposées par M. Christie.

La 1ère résolution est parfaitement correcte. Tout le monde est d'accord qu'il faut apporter la plus grande économie dans l'emploi des deniers publics.

2e Résolution.—Nous aurions aimé à voir dans cette résolution quelque chose de précis sur l'indemnité des membres de l'Assemblée.

3e Résolution.—Nous pensons qu'on pourrait réduire certains salaires avec avantage pour le public; mais il en est qu'on ne peut diminuer sans faire un tort notable aux intérêts du pays.

4e Résolution.—Nous nous contentons d'observer sur cette résolution, que l'administration a eu sans doute, des motifs puissants, des raisons bien fortes pour placer sur le banc des juges, deux de ces membres.

5e Résolution.—Un des moyens les plus efficaces de réduire les frais de justice serait, ou un salaire fixe aux officiers des tribunaux judiciaires, tels que les greffiers, scribes, ou de diminuer les honoraires de ces officiers.

6e Résolution.—Tout le monde admet depuis longtemps la nécessité de pourvoir à la création d'un tribunal pour prendre connaissance des accusations portées contre les officiers publics; mais quel sera ce tribunal?

7e Résolution.—Cette résolution a trait à la tenure seigneuriale. C'est de l'aveu de tout le monde une question hérissée de difficultés presque insurmontables.

8e Résolution.—Nous recommandons le bill de Médecine, dont nous recommandons aujourd'hui la publication, à la considération des membres de la profession médicale.

9e Résolution.—Elle aurait pour effet d'épargner au trésor public une somme considérable. Nous ne pensons pas que sous le rapport économique cette résolution éprouve de l'opposition.

10e Résolution.—Celle-ci est épineuse. Il y a beaucoup à dire pour et contre. Il est bien vrai qu'en Angleterre, les procureurs et solliciteurs généraux n'ont aucune part dans le gouvernement politique; qu'ils ne sont que les avocats légaux du ministère.

ables de faire marcher le gouvernement en Canada, au contraire, on a à peine, le nombre suffisant de personnes nécessaires à la direction des affaires; et encore est-on obligé de prendre les chefs des divers départements publics.

7e Résolution.—Une partie de nos remarques sur la précédente résolution s'applique à celle-ci.

8e et 9e Résolutions.—Cette division de pouvoirs et d'attributions qui existe en Angleterre entre le conseil privé et le ministère, est excellente sans doute; mais nous ne pensons pas qu'elle soit praticable en Canada.

10e Résolution.—Nous nous contentons d'observer sur cette résolution, que l'administration a eu sans doute, des motifs puissants, des raisons bien fortes pour placer sur le banc des juges, deux de ces membres.

11e Résolution.—Un des moyens les plus efficaces de réduire les frais de justice serait, ou un salaire fixe aux officiers des tribunaux judiciaires, tels que les greffiers, scribes, ou de diminuer les honoraires de ces officiers.

12e Résolution.—Tout le monde admet depuis longtemps la nécessité de pourvoir à la création d'un tribunal pour prendre connaissance des accusations portées contre les officiers publics; mais quel sera ce tribunal?

13e Résolution.—Cette résolution a trait à la tenure seigneuriale. C'est de l'aveu de tout le monde une question hérissée de difficultés presque insurmontables.

Nous recommandons le bill de Médecine, dont nous recommandons aujourd'hui la publication, à la considération des membres de la profession médicale.

Nous avons reçu une lettre de J. HEATH, GÉR., J. P. de Rimouski, relativement à notre article dans L'Ami de la Religion du 13 courant, sur la conduite de certains juges de paix de ce comté.

Le rev. M. Langevin, du séminaire de Québec fera, demain soir à 7 heures à l'ancienne salle du Parlement, un discours sur l'histoire de Québec sous la domination française.

Société de Discussion de Québec.

Nous avons assisté, hier soir, à la séance hebdomadaire de cette société. Le sujet, tel qu'annoncé dans notre dernier numéro, a été discuté par quatre messieurs qui s'étaient chargés de défendre les intérêts de chacun des captifs.

En somme, tout le monde a été satisfait et s'en est allé, en se promettant bien de ne pas manquer d'assister à la séance de mardi prochain, à laquelle se terminera la discussion.

A une assemblée publique tenue à Montréal, pour prendre en considération les intérêts manufacturiers du pays, les protectionnistes ont remporté une victoire signalée sur les libres-échangistes.

Nous prions nos agents de nous faire parvenir, avant le 1er de Février prochain, les sommes qu'ils auront en main.

Un enfant de 10 ans, fils d'un M. Robt. McLaughlin, du faubourg St. Jean, se plaignait depuis plusieurs jours du mal de tête accompagné de vomissements.

La police n'a pas amené un seul homme de la Beauce, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro. Il y en avait quatre.

Parlement Provincial.

Affaires de Routine.

M. Drummond donne notice qu'il introduira un bill pour dissiper tous les doctes sur les effets du statut 9, Geo. 4, c. 77 relativement à la tenure en franc alleu roturier dans le Bas-Canada.

M. Badgley, qu'il introduira un bill pour empêcher l'arrestation dans le Bas-Canada des habitants du Haut-Canada, et pour abolir l'emprisonnement pour dettes.

M. Cuy, qu'il introduira un bill pour amender la loi sur le libelle.

L'hon. M. Boulton, qu'il introduira un bill pour établir des compagnies pour la construction de chemins dans le Haut-Canada.

L'hon. M. Baldwin, s'oppose à cette notice, parce qu'une semblable mesure est déjà entre les mains de l'administration.

M. Cayley donne avis d'une motion relativement aux chemins de fer.

Sir A. McNab, donne avis de deux motions au sujet de l'annistie politique et des relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis.

PAR LE TELEGRAPHE.

PARLEMENT PROVINCIAL.

La chambre prend en considération le discours d'ouverture de son Excellence. Sir Allan McNab propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir communication de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet de l'annistie politique.

Le même monsieur propose une semblable adresse pour obtenir communication de la correspondance au sujet des restrictions sur le commerce de la province. Adoptée à l'unanimité.

L'hon. M. Lafontaine introduit plusieurs bills pour rectifier l'érection de divers townships, pour régler les élections, etc. Ces bills sont lus.

Cul Prince fait motion pour obtenir copie de l'indictement et de la procédure contre George Brown pour libelle, aux dernières assés du district de London.

M. Baldwin donne quelques explications et cette motion est retirée.

Les bills suivants sont introduits. Par M. Drummond. Bill pour dissiper les doutes au sujet du transport des terres.

Par M. Holmes. Bill pour punir les receveurs de marchandises en entrepôt, en certains cas.

M. Dunn propose l'adresse en réponse au discours de Son Excellence. M. Papineau, propose en amendement que cette adresse soit discutée en comité général.

CONSEIL LEGISLATIF.

L'hon. M. Quesnel propose une série de résolutions en réponse au discours du trône et un comité est nommé pour préparer une adresse conformément à ces résolutions. La chambre s'ajourne.

ALMANACH

METROPOLITAIN

de Québec, de 1849.

(Grand in-12, de 108 pages.)

CONTENANT la liste du clergé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-ouest, Halifax, Arichal, Charlotte-town, Frédérickton, Terrebonne, et Vancouver.

AVEC

des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les conférences de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec.

ET AINSI

L'épiscopat de France et des Etats-Unis. Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. Crémazie, à celle d'Aug. Côté et Cie, et à l'Archêvêché, par M. Ant. Blouin.

On pourra aussi se procurer cet ouvrage au presbytère des Trois-Rivières.—Prix, 15 3d. Québec, 22 janvier 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité.

N. B. Les ordres pour dîners, soupers, bals, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St. Anne, recevront l'attention immédiate. (Incl. 12 Janvier 1849.)

AUX FABRIQUEZ.

LES fabriciens pourront se procurer, au plus bas prix possible, des chaînes pour lampes, LUSTRES D'EGLISE, en s'adressant chez A. Amiot écar., marchand de la Basse-ville ou au soussigné qui en a fabriqué une pour la chapelle de M. M. les Congréganistes de cette ville.

J. JOLICEUR, Forblantier, rue du Cul-de-Sac. Québec, 12 janvier 1849.

A VENDRE.

700 Q QUARTS DE FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

John D. Tripp.

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, l'auteur respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Goutiers et Lunche prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

RACINES BULBEUSES

de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE.

CONSISTANT en Hycinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc. A VENDRE A TRÈS BAS PRIX, par J. MUSSON, Québec, 20 décembre, 1848.

A LOUER.

DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Port, Basse-Ville. S'adresser à P. V. BOUCHARD. Québec 17 janvier 1849.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC.

Le Sujet suivant sera traité devant cette Société, à sa prochaine séance, MARDI, 23 janvier:

Les séances ont lieu tous les Mardis à 7 heures, chez M. DION, Rue St. Vahur.

JOSEPH LIONAIS.

LUTHIER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

PLACE DEMANDEE.

UN jeune homme, sachant les deux langues, accoutumé dans la vente des marchandises sèches, désire obtenir une situation. Toute demande adressée au bureau de ce journal recevra une prompte réponse. Québec, 10 Janvier 1849.

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.

ASSOCIATION.

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC. L'ASSOCIATION établie son Bureau en l'Étude de M. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures P. M., à J. B. A. CHARTIER. Québec, 17 juillet 1848. Secrétaire.

BUREAU DU PRÉT AUX INGENIEURS.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848. AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les déclarations du Gouvernement livrées aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique de cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties respectives n'auront droit à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FELIX GLACKEMEYER.

Almanach de Comptoir

1849.

Table with 12 columns for months (Janvier to Décembre) and 7 rows for days of the month.

L'AMI DE LA RELIGION et DE LA PATRIE. Ce Journal paraît trois fois par semaine, sous le format des Journaux ordinaires du pays et ne coûte que la modique somme de 12s.-6d. par Année. Il contient les Nouvelles d'Europe les plus récentes. Le Journal est toujours expédié le jour même de sa publication aux abonnés des cantons. On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, No. 14, Rue Ste. Famille. Québec, janvier, 1849.

Table with 12 columns for months (Janvier to Décembre) and 7 rows for days of the month.